

## COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

---

**ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES –****Partie 10-1: Classification des emplacements –  
Atmosphères explosives gazeuses****AVANT-PROPOS**

- 1) La Commission Électrotechnique Internationale (IEC) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de l'IEC). L'IEC a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. À cet effet, l'IEC – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de l'IEC"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'IEC, participent également aux travaux. L'IEC collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de l'IEC concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de l'IEC intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de l'IEC se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de l'IEC. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que l'IEC s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; l'IEC ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de l'IEC s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de l'IEC dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de l'IEC et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) L'IEC elle-même ne fournit aucune attestation de conformité. Des organismes de certification indépendants fournissent des services d'évaluation de conformité et, dans certains secteurs, accèdent aux marques de conformité de l'IEC. L'IEC n'est responsable d'aucun des services effectués par les organismes de certification indépendants.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à l'IEC, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de l'IEC, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de l'IEC ou de toute autre Publication de l'IEC, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de l'IEC peuvent faire l'objet de droits de brevet. L'IEC ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevets et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale IEC 60079-10-1 a été établie par le sous-comité 31J: Classification des emplacements dangereux et règles d'installation, du comité d'études 31 de l'IEC: Équipements pour atmosphères explosives.

Cette troisième édition de l'IEC 60079-10-1 annule et remplace la deuxième édition parue en 2015. Cette édition constitue une révision technique. Les modifications techniques majeures par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

Modifications		Article	Type	
			Modifications mineures et rédactionnelles	Modifications techniques majeures
Suppression des applications commerciales et industrielles du gaz combustible des exemptions du Domaine d'application	1			C1
Mise à jour de détails éditoriaux et de notes dans les définitions	3		X	
Suppression de la définition 3.7.3 de l'édition antérieure portant sur les défaillances catastrophiques (traitées au 4.5)			X	
Introduction d'un nouveau <b>4.4.2 Zone d'étendue négligeable</b>	4.4.2		X	
Introduction d'un nouveau <b>5.3.2 Installations au gaz combustible</b>	5.3.2		X	
Nouvelle numérotation des titres	7	X		
Introduction de la <b>Figure 1 – Volume de dilution</b>	7		X	
Mise à niveau du <b>Tableau A.1</b> avec la limite supérieure d'inflammabilité (LSI) et l'en-tête de sa colonne 15 avec la "source de données"	A.1	X		
Mise à jour du schéma de la <b>Figure B.1</b>	B.6		X	
Mise à jour des équations de la vitesse d'évaporation de façon à s'aligner les récentes modifications des sources	B.7.3		X	
Mise à jour du graphique de la <b>Figure B.2</b> selon les équations mises à jour de la vitesse d'évaporation et de la vitesse de ventilation de 0,25 m/s	B.7.3		X	
Restructuration du <b>Tableau C.1</b>	C.3.4		X	
Suppression du facteur de sécurité <b>k</b> et en le supprimant de l'axe horizontal du graphique de la <b>Figure C.1</b>	C.3.5			C2
Révision des équations (C.2) et (C.3)	C.5.2			C3
Révision des équations (C.4) et (C.5)	C.5.3			C4
Révision du graphique de la <b>Figure C.6</b> : modification de l'étiquette de l'axe horizontal	C.5.3			C5
Révision de l'équation (C.6) et suppression de l'équation (C.7)	C.5.4			C6
Suppression du facteur de sécurité <b>k</b> et en le supprimant de l'axe horizontal des graphiques de la <b>Figure D.1</b>	D.3			C7
Imposition de limitations à l'utilisation du graphique de la <b>Figure D.1</b>	D.3		X	
Mise à jour et corrections dans l' <b>Annexe E</b>	Annexe E		X	
Mise à niveau de l' <b>Annexe G</b> relative aux brouillards inflammables	Annexe G		X	
Introduction de nouveaux points dans le <b>Tableau K.1</b>	Annexe K		X	
Introduction de nouveaux points dans la <b>Bibliographie</b>	Bibliographie		X	
NOTE Les modifications techniques dont il est fait mention comprennent les modifications techniques majeures contenues dans la version révisée de la norme IEC, mais elles ne constituent pas une liste exhaustive de toutes les modifications par rapport à la version précédente.				

**Explications:****A) Définitions****Modifications mineures et rédactionnelles**

clarification  
réduction des exigences techniques  
modifications techniques mineures  
corrections d'ordre rédactionnel

Ces modifications portent sur les exigences et sont de nature rédactionnelle ou technique mineure. Elles comprennent des modifications de formulations destinées à clarifier les exigences techniques sans apporter de modification technique.

**Extension**

ajout d'options techniques

Ces modifications ajoutent de nouvelles exigences techniques ou modifient les exigences techniques existantes, de manière à fournir de nouvelles options sans toutefois augmenter les niveaux d'exigences.

**Modifications techniques majeures**

ajout d'exigences techniques  
augmentation du niveau d'exigences techniques

**B) Information sur le contexte des modifications**

- C1 Le point e) de l'édition antérieure énonçait: "applications commerciales et industrielles dans lesquelles seul du gaz combustible basse pression est utilisé, par exemple, pour cuisiner, chauffer l'eau, etc., l'installation satisfaisant aux codes de gaz correspondants. Il convient que les applications industrielles ne soient, en aucune façon, exclues du champ d'application de la présente norme. Se reporter également au nouveau 5.3.2.
- C2 Le facteur *k* était initialement destiné à prévoir une sécurité supplémentaire concernant les incertitudes liées à la détermination de la LII pour les substances inflammables, en particulier les mélanges gazeux. Toutefois, celui-ci a été jugé inutile et prêtant à confusion compte tenu de l'origine du graphique.
- C3 Les équations ont été mises à jour de façon à s'aligner sur la BS 5925
- C4 Les équations ont été mises à jour de façon à s'aligner sur la BS 5925
- C5 Le graphique est révisé pour prendre en compte la nouvelle équation (C.4)
- C6 L'équation a été mise à jour de façon à s'aligner sur la BS 5925
- C7 Se reporter aux explications figurant sous C2

Ces modifications sont apportées aux exigences techniques (ajout, augmentation de leur niveau ou suppression).

NOTE Ces modifications reflètent le niveau de maîtrise technologique actuel. Cependant, en règle générale, il convient que ces modifications n'aient pas une incidence sur les matériels déjà mis sur le marché.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
31J/307/FDIS	31J/310/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette Norme internationale.

Ce document a été rédigé selon les Directives ISO/IEC, Partie 2.

Une liste de toutes les parties de la série IEC 60079, publiées sous le titre général *Atmosphères explosives*, peut être consultée sur le site web de l'IEC.

Le comité a décidé que le contenu de ce document ne sera pas modifié avant la date de stabilité indiquée sur le site web de l'IEC sous "http://webstore.iec.ch" dans les données relatives au document recherché. À cette date, le document sera

- reconduit,
- supprimé,
- remplacé par une édition révisée, ou
- amendé.

**IMPORTANT** – Le logo "colour inside" qui se trouve sur la page de couverture de cette publication indique qu'elle contient des couleurs qui sont considérées comme utiles à une bonne compréhension de son contenu. Les utilisateurs devraient, par conséquent, imprimer ce document en utilisant une imprimante couleur.

## INTRODUCTION

Dans les emplacements où des quantités et concentrations dangereuses de gaz ou vapeurs inflammables peuvent apparaître, il est nécessaire d'appliquer des mesures pour réduire le risque d'explosions. La présente partie de l'IEC 60079 expose les critères essentiels en fonction desquels les dangers d'inflammation peuvent être évalués et donne des recommandations relatives aux paramètres de conception et d'exploitation qui peuvent être appliquées pour réduire ces dangers.

## ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES –

### Partie 10-1: Classification des emplacements – Atmosphères explosives gazeuses

#### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'IEC 60079 concerne la classification des emplacements dans lesquels des phénomènes dangereux dus à des gaz ou vapeurs inflammables peuvent apparaître, et peut ainsi constituer une base pour la conception, l'exploitation et la maintenance correctes du matériel utilisé dans de tels emplacements.

Elle est destinée à être appliquée là où il peut exister un danger d'inflammation du fait de la présence de gaz ou vapeurs inflammables, en mélange avec l'air, mais elle ne s'applique pas:

- a) aux mines grisouteuses;
- b) au traitement et à la fabrication des explosifs;
- c) aux défaillances catastrophiques ou rares dysfonctionnements, qui dépassent le concept de normalité traité dans la présente norme (voir 3.7.3 et 4.5);
- d) aux locaux utilisés à des fins médicales;
- e) aux locaux à usage domestique;
- f) lorsqu'un danger peut apparaître compte tenu de la présence de poussières combustibles ou de particules combustibles en suspension dans l'air, mais les principes définis peuvent toutefois être appliqués dans l'évaluation d'un mélange hybride (se reporter également à l'IEC 60079-10-2).

NOTE Des recommandations supplémentaires relatives aux mélanges hybrides sont fournies dans l'Annexe I.

Des brouillards inflammables peuvent se former ou être présents en même temps que les vapeurs inflammables. Dans ce type de cas, l'application stricte des détails du présent document peut ne pas être appropriée. Les brouillards inflammables peuvent également se former lorsque les liquides qui ne sont pas considérés comme dangereux en raison du point d'éclair élevé sortent sous pression. Dans ces cas, les classifications et détails donnés dans le présent document ne s'appliquent pas. Des informations relatives aux brouillards inflammables sont données à l'Annexe G.

Pour les besoins du présent document, un emplacement est une région ou un espace tridimensionnel.

Les conditions atmosphériques englobent les écarts au-dessus et au-dessous des niveaux de référence de 101,3 kPa (1 013 mbar) et 20 °C (293 K) à condition que cela ait un effet négligeable sur les propriétés explosives des substances inflammables.

Dans tout site quelle que soit son importance, il peut y avoir de nombreuses sources d'inflammation en dehors de celles qui sont associées au matériel. Il est nécessaire dès lors de prendre les précautions appropriées pour garantir la sécurité. La présente norme est applicable avec prudence pour ces autres sources d'inflammation mais d'autres applications peuvent nécessiter de prendre en considération d'autres mesures de protection. Par exemple, de plus grandes distances peuvent s'appliquer aux flammes nues lorsqu'il s'agit de permis de travaux à chaud.

Le présent document ne tient pas compte des conséquences de l'inflammation d'une atmosphère explosive, sauf dans une zone si petite que si une inflammation se produit, ses conséquences sont négligeables (voir 3.3.8 et 4.4.2).

## 2 Références normatives

Ce document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'IEC 60079-0 et les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

NOTE Des définitions supplémentaires applicables aux atmosphères explosives peuvent être consultées dans l'IEC 60050-426.

### 3.1

#### **atmosphère explosive**

mélange avec l'air, sous conditions atmosphériques, de substances inflammables sous forme de gaz, de vapeur ou de poussières qui, après inflammation, permet une propagation autoentretenue

[SOURCE: IEC 60079-0:2017, 3.38]

### 3.2

#### **atmosphère explosive gazeuse**

mélange avec l'air, sous conditions atmosphériques, de substances inflammables sous forme de gaz ou de vapeur qui, après inflammation, permet une propagation autoentretenue

Note 1 à l'article: Bien qu'un mélange dont la concentration est supérieure à la limite supérieure d'inflammabilité (LSI) ne soit pas une atmosphère explosive gazeuse, il peut aisément le devenir et il est recommandé de le considérer comme tel généralement à des fins de classification des emplacements dangereux.

Note 2 à l'article: Certains gaz et certaines vapeurs sont explosifs à une concentration de 100 % (par exemple, acétylène, CAS n° 74-86-2,  $\text{C}_2\text{H}_2$ ; monochlorure de vinyle acétylène, CAS n° 689-97-4,  $\text{C}_4\text{H}_4$ ; nitrate de 1-propyle [vapeur], CAS n° 627-13-4,  $\text{CH}_3[\text{CH}_2]_2\text{NO}_3$ ; nitrate d'isopropyle [vapeur], CAS n° 1712-64-7,  $[\text{CH}_3]_2\text{CHONO}_2$ ; oxyde d'éthylène [vapeur], CAS n° 75-21-8,  $[\text{CH}_2]_2\text{O}$ ; hydrazine [vapeur], CAS n° 302-01-2,  $\text{H}_4\text{N}_2$ ).

[SOURCE: IEC 60079-0:2017, 3.40, modifiée (ajout des Notes à l'article)]

### 3.3

#### **emplacements et zones dangereux**

##### 3.3.1

###### **emplacement dangereux <en raison d'atmosphères explosives gazeuses>**

emplacement dans lequel une atmosphère explosive gazeuse est présente ou dont il peut être prévu qu'elle est présente, en quantités suffisantes pour exiger des précautions particulières pour la construction, l'installation et l'utilisation d'équipements

##### 3.3.2

###### **emplacement non dangereux <en raison d'atmosphères explosives gazeuses>**

emplacement dans lequel il n'est pas prévu qu'une atmosphère explosive gazeuse soit présente en quantités suffisantes pour exiger des précautions particulières pour la construction, l'installation et l'utilisation d'équipements

**3.3.3****zone**

classification des emplacements dangereux d'après la fréquence d'apparition et la durée de la présence de l'atmosphère explosive

**3.3.4****Zone 0**

emplacement dans lequel une atmosphère explosive gazeuse est présente en permanence, ou pour de longues périodes ou fréquemment

Note 1 à l'article: Les termes "longues" et "fréquemment" sont destinés à décrire une très forte probabilité de présence d'une atmosphère potentiellement explosive dans l'emplacement. À cet égard, il n'est pas nécessaire de quantifier ces termes.

**3.3.5****Zone 1**

emplacement dans lequel une atmosphère explosive gazeuse est susceptible de se présenter occasionnellement en fonctionnement normal

**3.3.6****Zone 2**

emplacement dans lequel une atmosphère explosive gazeuse n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal mais qui si c'est le cas, peut persister uniquement sur une durée courte

Note 1 à l'article: Des indications sur la fréquence d'apparition et la durée peuvent être obtenues à partir des codes des industries spécifiques ou des applications.

[SOURCE: IEC 60050-426:2020, 426-03-05]

**3.3.7****étendue de zone**

distance, dans toutes les directions, à partir de la source de dégagement et jusqu'au point où un mélange gaz/air est dilué par l'air à une concentration au-dessous de la limite inférieure d'inflammabilité

**3.3.8****Zone EN**

zone d'étendue négligeable telle que si l'inflammation se produit, ses conséquences sont négligeables

Note 1 à l'article: Les zones d'étendue négligeable peuvent être une Zone 0 EN, une Zone 1 EN ou une Zone 2 EN.

**3.4****dégagements****3.4.1****source de dégagement**

point ou localisation à partir duquel un gaz, une vapeur, un brouillard ou un liquide inflammable peut être dégagé dans l'atmosphère, de telle sorte qu'une atmosphère explosive gazeuse peut être formée

[SOURCE: IEC 60050-426:2020, 426-03-06]

**3.4.2****degré "dégagement continu"**

dégagement qui est continu ou qui est supposé apparaître fréquemment ou sur de longues périodes

Note 1 à l'article: Les termes "fréquemment" et "longues" sont destinés à décrire une très forte probabilité de dégagement potentiel. À cet égard, il n'est pas nécessaire de quantifier ces termes.

### 3.4.3

#### **degré "dégagement primaire"**

dégagement qui peut être périodique ou occasionnel, en fonctionnement normal

### 3.4.4

#### **degré "dégagement secondaire"**

dégagement non prévisible en fonctionnement et qui, s'il se produit néanmoins, le fait avec une probabilité faible et sur de courtes durées

### 3.4.5

#### **taux de dégagement**

quantité de gaz, de liquide, de vapeur ou de brouillard inflammable émise par unité de temps par la source de dégagement

## 3.5

### **ventilation et dilution**

#### 3.5.1

#### **ventilation**

mouvement de l'air et son remplacement par de l'air frais dus aux effets du vent et/ou à des gradients de température, ou à des moyens artificiels (par exemple, ventilateurs ou extracteurs)

Note 1 à l'article: Le terme "air frais" est destiné à être synonyme du terme "air propre" utilisé dans l'IEC 60079-13. Les deux termes définissent de l'air sans gaz ou vapeur inflammable.

#### 3.5.2

#### **dilution**

mélange de vapeur ou de gaz inflammable avec l'air qui, dans le temps, réduit la concentration inflammable

#### 3.5.3

#### **volume de dilution**

volume à proximité d'une source de dégagement où la concentration d'un gaz ou d'une vapeur inflammable n'est pas diluée à un niveau sûr

Note 1 à l'article: Dans certains cas, les volumes de 3.5.3 et 3.5.5 peuvent être identiques.

#### 3.5.4

#### **concentration de fond**

concentration moyenne de substance inflammable dans le volume à l'étude hors du panache ou du jet de dégagement

#### 3.5.5

#### **volume à l'étude**

volume concerné par la ventilation à proximité du dégagement à l'étude

Note 1 à l'article: S'agissant d'un espace clos, il peut s'agir d'une pièce entière ou d'une partie d'un espace plus important dans laquelle la ventilation à l'étude dilue le gaz ou la vapeur à partir d'une source de dégagement donnée. En extérieur, il s'agit du volume qui entoure une source de dégagement dans laquelle un mélange explosif peut se former. Dans les espaces extérieurs exigus, ce volume peut être dicté par l'enveloppe partielle fournie par les objets environnants.

## 3.6

### **propriétés d'une substance inflammable**

#### 3.6.1

#### **substance inflammable**

substance inflammable par elle-même ou capable de produire un gaz, une vapeur ou un brouillard inflammable

**3.6.2****liquide inflammable**

liquide capable de produire une vapeur inflammable dans toute condition d'exploitation prévisible

Note 1 à l'article: Un exemple de condition d'exploitation prévisible est la manipulation du liquide inflammable à des températures proches ou au-dessus de son point d'éclair.

Note 2 à l'article: Cette définition est utilisée pour la classification des emplacements dangereux et peut être différente de la définition des liquides inflammables utilisés pour d'autres besoins (codes de classification des liquides inflammables pour le transport, par exemple).

**3.6.3****gaz liquéfié inflammable**

substance inflammable qui est stockée ou manipulée comme un liquide et qui, à température ambiante et à pression atmosphérique, est un gaz inflammable

**3.6.4****gaz ou vapeur inflammable**

gaz ou vapeur qui, mélangé(e) à l'air dans certaines proportions, forme une atmosphère explosive gazeuse

**3.6.5****brouillard inflammable**

gouttelettes de liquide, dispersées dans l'air et qui forment une atmosphère explosive

Note 1 à l'article: Les brouillards sont également appelés aérosols.

**3.6.6****mélange hybride**

mélange de gaz ou de vapeur inflammable avec une poussière

Note 1 à l'article: Conformément à l'IEC 60079-10-2, le terme "poussière" est défini comme incluant à la fois les poussières combustibles et les particules combustibles en suspension dans l'air.

**3.6.7****densité relative d'un gaz ou d'une vapeur**

rapport de la densité d'un gaz ou d'une vapeur à la densité de l'air à la même pression et à la même température (elle est égale à 1,0 pour l'air)

**3.6.8****point d'éclair**

température la plus basse d'un liquide à laquelle, dans certaines conditions normalisées, ce liquide libère des vapeurs en quantité telle qu'un mélange vapeur/air inflammable puisse se former

**3.6.9****point d'ébullition**

température à laquelle un liquide bout à la pression ambiante de 101,3 kPa (1 013 mbar)

Note 1 à l'article: Le point d'ébullition initial utilisé dans les mélanges de liquides pour indiquer la valeur la plus basse du point d'ébullition de la plage des liquides présents dans le mélange, telle que cette valeur est déterminée par distillation en laboratoire normale sans fractionnement.

**3.6.10****pression de vapeur**

pression exercée quand un solide ou un liquide est en équilibre avec sa propre vapeur

Note 1 à l'article: Il s'agit également de la pression partielle de la substance dans l'atmosphère au-dessus du liquide. Elle dépend de la substance et de la température.

**3.6.11****température d'auto-inflammation (TAI)**

température la plus basse (d'une surface) à laquelle se produit l'inflammation d'un gaz ou d'une vapeur inflammable mélangé(e) à l'air ou d'un mélange air/gaz inerte, dans des conditions d'essais spécifiées

[SOURCE: ISO/IEC 80079-20-1:2017, 3.3]

**3.6.12****limite inférieure d'inflammabilité (LII)**

concentration de gaz ou de vapeur inflammable dans l'air, au-dessous de laquelle une atmosphère explosive gazeuse ne se forme pas

Note 1 à l'article: Le terme "limite inférieure d'explosivité" est utilisé en particulier en normalisation européenne et dans les règlements pour décrire cette limite.

[SOURCE: ISO/IEC 80079-20-1:2017, 3.6.1]

**3.6.13****limite supérieure d'inflammabilité (LSI)**

concentration de gaz ou de vapeur inflammable dans l'air, au-dessus de laquelle une atmosphère explosive gazeuse ne se forme pas

Note 1 à l'article: Le terme "limite supérieure d'explosivité" est utilisé en particulier en normalisation européenne et dans les règlements pour décrire cette limite.

[SOURCE: ISO/IEC 80079-20-1:2017, 3.6.2]

**3.7****manœuvre****3.7.1****fonctionnement normal**

situation dans laquelle le matériel fonctionne selon ses paramètres nominaux

Note 1 à l'article: Des défaillances (la rupture de garnitures d'étanchéité de pompe ou de joints d'étanchéité de brides ou des déversements accidentels, par exemple) qui entraînent une réparation ou un arrêt ne sont pas considérées comme faisant partie du fonctionnement normal.

Note 2 à l'article: Le fonctionnement normal inclut les conditions de démarrage et d'arrêt, ainsi que la maintenance courante, mais exclut le démarrage initial de la mise en service.

**3.7.2****maintenance courante**

action à réaliser occasionnellement ou périodiquement en fonctionnement normal afin de maintenir les performances correctes du matériel

Note 1 à l'article: La maintenance courante ne comprend pas les activités au cours desquelles la quantité dégagée ou le taux de dégagement est supérieur à la quantité ou au taux utilisé pour la classification d'emplacement. Par exemple, lorsque le matériel ou les systèmes exigent un démontage partiel, ou lorsqu'une purge délibérée dans l'atmosphère est exigée pour permettre la réalisation de l'activité de maintenance.